

LA GLORIETTE

Saint
Antoine 
sur
Richelieu

ÉDITION EXPRESS

Membre de  Jumelé à  Dompierre sur Mer



Chers citoyens et citoyennes,

Nous avons adopté une résolution sur l'inclusion et l'ouverture à la diversité. Le texte de cette résolution nous a été proposé par la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec, en voici les prémisses :

La municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grosseur, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap;

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adhère;

Pour la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, la Municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la Municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir;

Les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

Les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernement de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

La Municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

La déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

Des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

La municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

Suite à la prochaine page...

C'est ainsi que la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu :

Se positionne pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité;

Se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre;

S'engage à adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;

S'engage à promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;

S'engage à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;

S'engage à promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

En ces temps difficiles pour plusieurs, il est important de se serrer les coudes et d'accueillir ceux et celles qui contribuent à notre mieux-être collectif et individuel.

La planète entière est aux prises avec les mêmes problématiques de santé et de réchauffement, avec tout ce que cela implique. Nous faisons face à des défis majeurs, nous avons besoin de toutes les énergies positives pour contribuer aux solutions à mettre en place. L'accueil des forces de chacun, par et pour chacun, est une clé importante de la solution.

Nous comptons sur les citoyens pour assurer cet accueil de manière active comme c'est l'habitude ici depuis toujours.

Chantal Denis
maire



**POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR**
Montérégie

Nous vous transmettons un communiqué de la part du président de l'UPA, M. Christian St-Jacques, concernant les travailleurs étrangers temporaires (TET) :

« Nous tenons à ce que vous et l'ensemble de nos concitoyens de la MRC sachiez que chaque TET est soumis à des règles strictes de sécurité, comme demandé par les autorités compétentes des gouvernements canadien et québécois.

Les travailleurs qui arriveront au Québec au cours des prochaines semaines (ceux qui sont déjà présents sont arrivés le 18 mars dernier ou bien avant) devront ainsi respecter une période d'isolement complet de 14 jours et se soumettre à une vérification quotidienne de leur état de santé par la suite. L'agence de la santé publique de la région ainsi que le CNESST seront systématiquement informées de leur arrivée et feront un suivi.

Sachez par ailleurs que les règles de circulation et de distanciation applicables aux TET sont les mêmes que pour tous les Québécois et que les employeurs sont invités à limiter leurs déplacements.

L'agriculture québécoise a besoin de cette main d'oeuvre pour nourrir nos concitoyens. Elle est essentielle à notre sécurité alimentaire. »



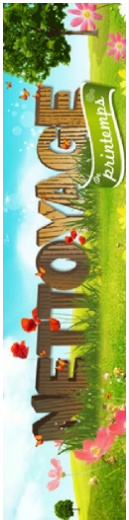
APPEL AUX JARDINIERS POUR L'EMBELLEMENT DE NOS ESPACES MUNICIPAUX

La municipalité sollicite les citoyens ayant le goût de collaborer à la planification d'aménagements paysagers des plates-bandes de la municipalité. Un plan de travail est en développement et vous êtes invités pour l'étape de planification qui consiste à sélectionner les fleurs (annuelles et vivaces, couleurs, hauteurs, les floraisons, bref tout ce qui permet d'embellir ces espaces qu'on a plaisir à regarder lors de nos estivales.

Nous vous invitons pour un beau travail de créativité où vous pourrez mettre à contribution vos connaissances et votre expérience afin de développer des îlots de beauté sur les sites municipaux. Les espaces seront présentés en photo, avec situation géographique, dimensions et orientation. Le sol sera amendé de mousse de tourbe et compost, puis après la plantation, recouvert de copeaux afin de garder l'humidité et le nourrir

C'est un bon moyen de se rapprocher de l'été en contribuant à l'embellissement de notre milieu de vie. Vous avez jusqu'au 1^{er} mai 2020, 16 h 30, pour vous inscrire par courriel à municipalite@sasr.ca ou téléphone au 450-787-3497 en donnant votre nom, adresse courriel, numéro de téléphone.

Merci de vous impliquer dans cette belle activité. Vous en retirerez une fierté !



~ ENSEMBLE, ON SE CRÉE UN ENVIRONNEMENT SAIN ~

Plusieurs usagés de nos routes n'ont pas encore compris la protection de notre environnement à : ils se départissent sans gêne et sans conscience de leurs déchets tout en conduisant. Malheureusement, la COVID-19 ne permet pas notre rassemblement annuel, ce printemps, pour le grand nettoyage des fossés et des bandes riveraines.

Exceptionnellement, nous suggérons donc aux citoyens d'apporter avec eux, lors de leur marche quotidienne, un sac afin de participer au ramassage de déchets sur les abords de nos chemins. Il est fortement recommandé de porter des gants pour vous protéger si vous choisissez de collaborer.

En ces temps de distanciation et confinement, nous vous invitons à apporter une attention particulière à votre terrain afin que notre village respire la beauté dans un environnement sain.

Bon grand nettoyage !

OPÉRATION « COMMENT ÇA VA ? »

Ça va bien aller ! Oui, mais on veut savoir comment ça va ?

Quelques personnes ont été mandatées pour contacter tous les citoyens âgés de 70 ans et plus afin de s'assurer de prendre des nouvelles de nos aînés. Il s'agit d'élus, de deux employées municipales et de deux citoyennes bénévoles.

La personne qui vous contactera s'identifiera clairement et vous posera des questions afin de comprendre vos besoins, vous renseigner sur les ressources disponibles, compiler quelques données et vous aider à vous inscrire à notre infolettre et à COMALERTE, si ce n'est pas déjà fait.

Le but de cette démarche vise d'abord et avant tout à s'assurer que vous allez bien !

Si vous ne recevez pas un appel dans les prochaines semaines, contactez la municipalité : notre adjointe administrative vous répondra et prendra votre message afin qu'on vous rappelle.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.



EN RAFALE...

AVIS AUX ORGANISMES DU TERRITOIRE DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Les organismes (OBNL) subissant des contrecoups dus à la crise sanitaire du COVID-19 sont invités à faire une demande exprimant leurs besoins par écrit à la Municipalité, par courriel à municipalite@sasr.ca, ou par la poste au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu, J0L1R0.

Chaque demande sera analysée rapidement par un comité afin d'évaluer comment la municipalité pourrait offrir du support selon les besoins exprimés et les ressources disponibles.

La direction



Interdiction de faire des feux à ciel ouvert sur l'ensemble du territoire de la municipalité et ce, jusqu'à nouvel ordre.



La séance ordinaire de mai du conseil municipal se fera encore une fois à huis-clos.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à municipalite@sasr.ca ou par téléphone au 450-787-3497 au plus tard à midi, le mardi 5 mai.

Les réponses seront données dans les jours suivants la séance par Gloriette Express et en ligne au www.saint-antoine-sur-richelieu.ca/municipalite/proces-verbaux

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE L'HIVER 2020

Les activités récréatives (cours d'activités physiques) de la programmation Hiver 2020 qui ont dû être suspendues en raison du coronavirus sont finalement annulées définitivement.

Toutes les personnes inscrites recevront, par la poste, dans les prochaines semaines, un chèque de remboursement d'un montant correspondant au pourcentage des cours non réalisés.

Au plaisir de vous revoir à la prochaine session !



RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DE L'ÉCOCENTRE CONTRECOEUR

Pour l'instant, les citoyens de Saint-Antoine-sur-Richelieu peuvent y aller les vendredis et samedis.

Consultez leur site web pour tous les détails, dont les horaires : margueritedyouville.ca



La MRC de la Vallée-du-Richelieu annonce son **programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises** (PAU-PME).

Pour tous les détails, visitez le : www.mrcvr.ca/covid-19.